

**Original: español**

**DÉCLARATION SUR LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À LA CONVENTION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE**

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les délégués, Madame la Présidente du Groupe de travail,

La République bolivarienne du Venezuela se félicite de l'initiative prise par la Commission visant à réviser la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique afin de l'adapter aux pratiques de gouvernance et de gestion du XXI<sup>ème</sup> siècle. Nous félicitons également le Groupe de travail pour ses louables efforts déployés en vue de concrétiser un document unifié rassemblant toutes les propositions des Parties contractantes en actions tangibles.

Nous considérons, toutefois, que le texte comportant les propositions unifiées ne peut pas encore être approuvé à l'heure actuelle. Nous pensons que les travaux de ce Groupe doivent encore se poursuivre et qu'il est d'une importance vitale de conduire une analyse plus approfondie de chaque proposition élaborée, notamment en ce qui concerne le transfert du dépositaire et l'Article relatif au « Règlement des différends », étant donné que le texte en lui-même laisse de nombreux vides juridiques et légaux qui peuvent donner lieu à des erreurs d'interprétation de la part des Parties contractantes. En outre, conformément aux procédures internes de la République bolivarienne du Venezuela, un nouveau document de la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique devra être soumis aux organes pertinents de l'État à des fins d'examen et de décision sur son approbation.

Il est indispensable que chaque Article devant être amendé comporte de façon explicite tous les détails, sans créer de doutes ou de questions et permette la parfaite compréhension du texte.

À ce titre, la République bolivarienne du Venezuela réitère que les travaux devraient se poursuivre sur les propositions d'amendement afin de parvenir à un consensus entre les Parties contractantes, étant donné que cette Convention régira la Commission au cours des prochaines années et devrait recevoir toute l'importance qu'elle mérite.

Je vous remercie.